



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2006, à 10 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Intelmann (Présidente) . . . . . (Estonie)  
*puis* : M. Barry (Vice-Président) . . . . . (Sénégal)  
*puis* : M<sup>me</sup> Intelmann (Présidente) . . . . . (Estonie)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**c) Crise de la dette extérieure et développement (suite) (A/C.2/61/L.6)**

**d) Produits de base (suite) (A/C.2/61/L.7)**

**Projets de résolutions sur la crise de la dette extérieure et le développement, et sur les produits de base**

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente les projets de résolution A/C.2/61/L.6 et A/C.2/61/L.7.

2. Le projet de résolution A/C.2/61/L.6 actualise la résolution 60/187 de l'Assemblée en tenant compte des progrès accomplis par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAfD) en ce qui concerne l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et des résultats de la réunion de printemps des institutions de Bretton Woods et de la Conférence de Singapour de l'OMC. Quelques pays pauvres très endettés ont bénéficié d'un désendettement au titre de l'Initiative, mais de nombreux pays en développement sont toujours surendettés. La viabilité de la dette est très importante pour ces pays, car elle facilite la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et notamment des objectifs du Millénaire. De nombreux paragraphes du projet restent inchangés par rapport à la résolution de l'année précédente parce qu'ils n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre.

3. Le projet de résolution A/C.2/61/L.7 est tout aussi important, car de nombreux pays en développement sont tributaires de l'exportation de produits de base. Il est essentiel de lutter contre des facteurs tels que les subventions agricoles qui faussent le commerce et les obstacles au commerce pour permettre à ces pays de s'intégrer dans le marché mondial. La résolution a été actualisée de manière à tenir compte de l'évolution de la situation.

**Point 52 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite) (A/C.2/61/L.5)**

**Projet de résolution sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement**

4. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/61/L.5, qui est bref et concis et ne porte pas sur des questions de fond. Son principal but est de faire appliquer le Consensus de Monterrey et la résolution 60/188 de l'Assemblée et il vise uniquement les modalités et mécanismes de la conférence d'examen prévue.

**Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)**

**b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite) (A/C.2/61/L.9)**

**Projet de résolution sur l'aide humanitaire et la reconstruction au Libéria**

5. **M. Sele** (Libéria) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.9 et dit que, depuis le début du conflit au Libéria, sa délégation a présenté une série de projets de résolution demandant une aide pour le relèvement et la reconstruction du pays.

**Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**a) Commerce international et développement [A/61/272 et A/61/15 (Parts I à IV)]**

6. **M. Panitchpakdi** [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/61/272), dit que la croissance et l'expansion de l'économie mondiale et du commerce international se poursuivent, mais que les effets de la mondialisation sur les pays en développement ont été mitigés. La situation est aggravée par l'asymétrie entre le système commercial multilatéral d'une part et le système monétaire et financier d'autre part, ainsi que par les déséquilibres de l'économie mondiale. L'incertitude due à la suspension du Cycle de Doha est une autre cause de préoccupation.

7. Depuis 1950, le poids de l'économie mondiale a plus que quintuplé. Il apparaît une certaine corrélation

entre la croissance du commerce et le développement ou la croissance du PIB, mais le lien de cause à effet n'est pas toujours évident. Au cours de la dernière décennie, la part des pays en développement dans le commerce mondial est passée de 27 % à 34 %, tandis que le ratio commerce extérieur/PIB de ces mêmes pays est passé de 49 % à plus de 65 %. Cela s'explique en grande partie par l'expansion des échanges Sud-Sud. L'augmentation du nombre de grandes sociétés transnationales basées dans le Sud est un des signes de cette évolution, de même que l'intensification des investissements Sud-Sud.

8. Le commerce et l'investissement internationaux peuvent être de puissants moteurs pour la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté, mais l'expérience a montré que le commerce ne favorise le développement que lorsque certaines conditions sont réunies. Un certain nombre de pays ne sont pas encore intégrés dans les réseaux mondiaux d'échanges et ne peuvent donc pas encore profiter du dynamisme du commerce mondial. Il est clair que l'évolution du système commercial multilatéral est importante pour les pays en développement. Toutefois, les pays en développement – et en particulier les moins avancés d'entre eux – ont besoin de renforcer considérablement leurs capacités de production pour pouvoir en tirer parti. Le programme de libéralisation du commerce doit être complété par un programme de commerce pour le développement allant bien au-delà du processus de Doha.

9. La suspension des négociations commerciales a réduit les perspectives de croissance et de développement tirées par l'exportation et pourrait faire perdre des acquis importants en termes de développement. De nombreux aspects liés au développement du Programme de Doha pour le développement dépendent de la reprise des négociations et la suspension du Cycle pénalisera particulièrement les pays les plus pauvres du monde. Si l'on ne parvient pas à sortir de l'impasse, ces pays pourraient perdre leur confiance envers le système commercial multilatéral lui-même. Cela pourrait même être une cause de pessimisme pour l'économie mondiale, voire encourager une résurgence du protectionnisme. Il y a déjà une prolifération d'initiatives bilatérales et régionales impliquant des engagements accrus et il est probable que les pays recourront davantage au mécanisme de règlement des différends. La communauté internationale doit réduire

les fractures pour pouvoir se lancer dans une nouvelle étape, plus féconde, des négociations. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent faire preuve de souplesse, mais il est aussi essentiel de ne pas sacrifier la dimension développement du Cycle.

10. La Commission a aujourd'hui une occasion exceptionnelle de lancer à la communauté internationale un signal fort l'incitant à faire tout son possible pour reprendre les négociations au plus tôt. Il est possible de relancer le Cycle et d'obtenir les résultats souhaités, mais il faut se fixer trois buts. Premièrement, il importe d'améliorer sensiblement l'accès aux marchés pour les exportations traditionnelles et nouvelles de produits agricoles et industriels des pays en développement. Deuxièmement, il faut ménager à ces pays une marge de manœuvre suffisante pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement. Il faut assurer l'accès universel aux services essentiels et exploiter les nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial. Troisièmement, pour pouvoir tirer parti des nouvelles possibilités commerciales, les pays en développement ont besoin de capacités. Ils doivent encourager des investissements judicieux et investir dans les infrastructures, la santé, l'éducation, la science et la technologie. Des partenariats public-privé peuvent être très utiles et il faut compléter le processus par l'amélioration de la gouvernance, la promotion de l'épargne et de l'investissement intérieurs et l'autonomisation des femmes.

11. Depuis le Sommet mondial de 2005, la notion de l'aide pour le commerce s'est imposée et il convient de l'appuyer et de la concrétiser. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a récemment dit que la Conférence a un rôle central à jouer dans ce processus. L'accélération récente du commerce mondial a fait augmenter les investissements et favorisé le développement industriel, la création d'emplois et la hausse des revenus dans de nombreux pays. Toutefois, ces bienfaits sont inégalement répartis et cette évolution exige un gros effort d'ajustement des pays en développement. L'ampleur des défis et l'aptitude à exploiter les possibilités dépendent du degré de développement, de la situation géographique, de la dotation de ressources et de la stratégie nationale de développement de chaque pays.

12. La conception et la mise en œuvre de ces stratégies ont beaucoup changé, ce qui est dû en partie au fait que la plupart des pays en développement sont

nettement plus ouverts au commerce international et à l'investissement étranger et en partie au développement du système international de règles et d'obligations. Cela a restreint quelque peu l'autonomie des gouvernements pour ce qui est de la formulation de leurs politiques de développement. Toutefois, il ne faut pas en conclure que l'ouverture ou les règles internationales soient en elles-mêmes des obstacles au développement. Au contraire, le progrès de l'interdépendance mondiale est un argument fort en faveur d'un système bien structuré de gouvernance économique mondiale qui serait bénéfique pour tous les pays.

13. Le système commercial multilatéral supervisé par l'OMC contribue à la prévisibilité du commerce international, et le commerce est un aspect important du développement. En revanche, les mécanismes monétaires et financiers internationaux ne sont pas organisés en un système multilatéral fondé sur des règles applicables à tous les pays. L'insuffisance de la régulation du système financier crée d'énormes difficultés à de nombreux pays en développement, mais il faut aussi améliorer la gouvernance des relations monétaires et financières internationales pour éviter les déséquilibres mondiaux et les distorsions des relations commerciales qui peuvent avoir des effets encore plus néfastes que les restrictions commerciales sur l'allocation des ressources mondiales.

14. La fermeté actuelle des prix des produits de base dépend en grande partie de la demande de pays en développement dynamique – en particulier la Chine – et il est peu probable qu'elle dure. Toutefois, de nombreux pays en développement qui importent beaucoup de produits alimentaires et d'hydrocarbures ont des difficultés. Il est donc impératif de mettre en œuvre des politiques internationales pour réduire les distorsions du marché. L'accroissement des migrations est une autre caractéristique du nouveau paysage du commerce et du développement. La libéralisation des mouvements de main-d'œuvre apporterait des gains largement supérieurs à l'aide au développement, mais il faudra trouver des moyens novateurs d'inverser l'exode des cerveaux et de promouvoir l'acquisition de compétences dans les pays d'origine.

15. L'accès à des sources d'énergie abordables est indispensable pour la croissance de l'agriculture et de l'industrie des pays en développement et pour la fourniture universelle de services essentiels tels que l'électricité et l'eau. La gestion du marché du pétrole

sera une préoccupation majeure des responsables du commerce extérieur et du développement partout dans le monde et il importe tout autant d'assurer la viabilité commerciale des énergies nouvelles. En revanche, la hausse des prix a donné aux pays exportateurs d'hydrocarbures la possibilité d'investir leurs recettes exceptionnelles dans la diversification et la création des capacités de production nécessaires pour une croissance durable.

16. Malgré la suspension du Cycle de Doha, qui est regrettable, le commerce et le développement restent des questions majeures pour la communauté internationale. Il importe de faire en sorte que les pays en développement qui n'ont pas les capacités nécessaires puissent exploiter les possibilités qu'offre la libéralisation multilatérale du commerce. C'est là que la CNUCED peut jouer un rôle essentiel, en aidant les pays à négocier et à se doter des capacités requises pour exporter.

17. **M. Ould Mohamed Lemine** [Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-huitième session exécutive [A/61/15 (Parts I à IV)], dit qu'outre ses sessions ordinaire et exécutive, le Conseil s'est réuni pour l'examen à mi-parcours de 2006 des résultats de la onzième session de la Conférence et du Consensus de São Paulo de 2004.

18. Les questions de la mondialisation et de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus internationaux ont figuré en bonne place dans le débat de haut niveau de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des résultats de São Paulo. Le rapport sur le commerce et le développement 2006 de la CNUCED a servi de base pour l'examen de fond de ces questions et il traite en outre du partenariat mondial et des politiques nationales de développement.

19. Les pays en développement ont considéré que le problème de la mondialisation s'était beaucoup aggravé depuis le Consensus de São Paulo. À leur avis, les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux restent biaisés à leur détriment, ce qui est une menace non seulement pour un développement équitable et durable, mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. La santé de l'économie mondiale dépend entre autres d'une cohérence propice au

développement des systèmes financier et commercial internationaux. Il faut une certaine souplesse tenant compte des besoins des pays en développement, et les recherches menées par la CNUCED devraient être plus axées sur la mise au point de solutions concrètes. Plusieurs pays développés ont souligné que les problèmes de l'économie mondiale peuvent être résolus par une croissance reposant sur l'essor du secteur privé. Ils pensent que l'accélération récente de la croissance des pays en développement est due en grande partie aux réformes et aux politiques économiques judicieuses menées dans les années 90.

20. Les débats du Conseil durant l'examen à mi-parcours ont été axés sur l'évaluation des effets de la mondialisation sur le développement. Selon certaines délégations, la mondialisation n'a pas été un processus actif, et de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, en ont été exclus. Malgré la libéralisation, il subsiste de nombreux obstacles aux exportations des pays en développement. Le libre-échange et la libéralisation ne suffisent pas à garantir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. D'autres délégations ont mis en garde contre une attitude consistant à ne voir que les aspects négatifs de la mondialisation. La mondialisation peut créer de nouvelles possibilités et le secteur privé contribue souvent à donner aux pays en développement les moyens de les exploiter.

21. La plupart des délégations se sont accordées sur la nécessité d'une plus grande cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus internationaux. Il n'y a pas de politique de développement unique valable pour tous les pays, mais la mise en place d'un cadre réglementaire a été considérée comme essentielle. Les délégations ont souligné l'importance d'un partenariat mondial entre les différentes parties prenantes, y compris la société civile. Les pays en développement sont responsables de leur propre développement, mais un environnement international favorable est indispensable. Les processus internationaux doivent appuyer et compléter les objectifs nationaux de développement. Il est urgent de régler la question de la cohérence axée sur le développement de toutes les structures de gouvernance économique.

22. Le Conseil a eu un long débat sur les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la période 2001-2010 et a

adoptée des conclusions convenues. Il y a eu consensus au sujet de l'importance de la mise en œuvre complète et rapide, par toutes les parties prenantes, de la Déclaration du millénaire et des mesures et engagements prévus dans le Programme d'action de Bruxelles pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté dans les PMA. Toutefois, il a été dit que les résultats déjà obtenus laissent à désirer. Plusieurs délégations craignaient que la plupart des PMA ne parviennent pas à atteindre l'objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015.

23. Il convient que les PMA continuent d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leurs stratégies et politiques nationales, mais un engagement bien géré des partenaires du développement est tout aussi important pour le succès des efforts de ces pays. Il y a encore beaucoup à faire pour ce qui est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide au développement et il faut complètement repenser l'approche adoptée en la matière pour optimiser les dépenses publiques des PMA. Il faut un nouveau modèle pour les politiques de développement des PMA. Au niveau national, le renforcement des capacités de production doit être au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté. Au niveau international, il faut non seulement accroître l'aide, mais aussi rééquilibrer sa composition et son allocation sectorielle. Ces mesures devraient être complétées par de nouvelles mesures énergiques de désendettement, une amélioration de l'accès aux marchés de tous les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les PMA et un traitement spécial et différencié dans le système commercial multilatéral.

24. Les débats de l'année en cours sur l'Afrique se sont fondés sur le rapport 2006 du secrétariat de la CNUCED sur le développement économique en Afrique intitulé « Doubling Aid: Making the "Big Push" Work ». Ce rapport étudie comment un engagement de la communauté internationale de doubler le montant de l'aide à l'Afrique pourrait donner aux économies du continent un élan et assurer une croissance soutenue. Il souligne que des réformes majeures des institutions et pratiques actuelles sont essentielles pour la réussite d'un tel programme, car on a de plus en plus tendance à concentrer l'aide sur les secteurs sociaux au détriment des secteurs productifs, des infrastructures et de l'agriculture. Le rapport conteste aussi le fait de distribuer l'essentiel de l'aide sous forme d'assistance technique et d'appui à des

projets, car ces formes de distribution sont coûteuses et servent souvent à financer l'achat de biens et services fournis par les donateurs eux-mêmes.

25. Il convient de donner beaucoup plus d'importance à l'aide multilatérale et de la faire administrer de préférence par un fonds spécial établi sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. On peut s'inspirer des enseignements d'expériences réussies, comme le Plan Marshall et les programmes d'aide aux nouveaux pays industriels d'Asie. La distribution de l'aide serait alors moins coûteuse et mieux coordonnée, et prendrait pour l'essentiel la forme d'un appui budgétaire conforme aux plans et priorités des destinataires. Elle ferait partie intégrante de l'enveloppe de ressources servant à exécuter des stratégies de développement à moyen et à long terme bien définies que les pays concernés s'approprieraient et imposerait moins de conditions aux gouvernements de ces pays. De nombreuses délégations, y compris celle du Groupe africain, ont appuyé les conclusions et recommandations du rapport. D'autres, comme celle de l'Union européenne, l'ont jugé utile dans la mesure où il examine sans détour des questions fondamentales concernant la qualité de l'aide et les modalités de sa distribution.

26. Le Conseil du commerce et du développement n'est pas parvenu à forger un consensus au sujet des recommandations du rapport, mais a reconnu qu'il soulevait des questions fondamentales concernant la nécessité de renforcer l'appropriation des programmes d'aide, d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux, d'accroître la part et le volume de l'aide multilatérale, de mettre en place des structures et modalités multilatérales pour assurer une distribution efficace de l'aide et d'appliquer les enseignements tirés des succès passés. Il a invité tous les gouvernements à tenir dûment compte des questions soulevées dans le but d'accroître l'impact et l'efficacité de l'aide. Il a aussi encouragé la CNUCED à continuer de faire des analyses critiques approfondies et de formuler des conseils sur les politiques de développement africaines pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

27. Le Conseil du commerce et du développement a aussi fait un examen approfondi de l'évolution et des enjeux des négociations de Doha, avec la participation du Secrétaire général de la CNUCED et du Directeur

général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il ne reste que quelques mois, entre novembre 2006 et mars 2007, pour relancer le Cycle de Doha si l'on veut le terminer en 2007, et tous les participants se sont accordés sur le fait qu'il ne fallait pas laisser échapper cette occasion. Il incombe à tous les pays de faire preuve de volonté politique et de flexibilité à la hauteur de leurs moyens, mais les principaux partenaires commerciaux doivent montrer l'exemple.

28. De nombreux participants ont souligné la place centrale de l'agriculture dans les négociations, insistant sur la nécessité de trouver un équilibre acceptable entre l'accès aux marchés des produits agricoles et l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA). Beaucoup ont souligné l'importance du rôle de la CNUCED dans le renforcement de la coopération commerciale Sud-Sud, notamment au moyen du troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et en aidant les pays en voie d'accession à l'OMC.

29. Les débats sur le rapport relatif à l'aide de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/53/2) sont résumés dans le rapport du Conseil. Les débats de cette année ont porté sur la brutale contraction de l'économie du territoire palestinien occupé en 2006 et sur le risque d'aggravation imminente au cas où les contraintes actuelles ne seraient pas levées. De nombreuses délégations ont souligné l'urgence d'une action stratégique visant à coordonner les secours et l'aide au développement dans le cadre de la préparation de la création d'un État palestinien. La plupart des délégations ont considéré que le programme de coopération technique de la CNUCED a eu d'importants effets concrets sur le terrain et a été mené de manière très professionnelle, contribuant à faire bénéficier le peuple palestinien des progrès du développement malgré la crise humanitaire persistante. Tous se sont félicités des efforts inlassables faits par le secrétariat pour assurer la mise en œuvre des décisions de Bangkok et de São Paulo dans cette partie du monde, notamment en mobilisant les ressources nécessaires pour l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien.

30. **M<sup>me</sup> Hougbedji** (Bénin) dit que, quel que soit l'état des négociations de Doha, les pays développés doivent tenir les engagements qu'ils ont pris à la Conférence ministérielle de Hong Kong. Les questions intéressant les PMA, dont la situation est vraiment

précaire, ne sauraient être dissociées des autres aspects de la négociation.

31. L'oratrice demande si la nouvelle initiative d'aide pour le commerce remplacera le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce ou le complétera.

32. **M. Panitchpakdi** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit qu'il partage les préoccupations des PMA au sujet de la suspension du Cycle de Doha et en particulier de ses effets sur le commerce du coton, qui est important pour l'Afrique et notamment pour le Bénin. Malheureusement, le consensus des membres de l'OMC est que la question du coton ne peut être traitée que dans le cadre des négociations sur l'agriculture, et elle est donc en suspens pour une durée indéterminée en raison de la suspension *sine die* des négociations. Toutefois, elle doit aussi être suivie par plusieurs autres organisations de développement, dont la Banque mondiale et la CNUCED, et par quelques pays donateurs importants. Cet appui aux pays producteurs de coton devrait être maintenu au même rythme, comme convenu il y a quelques années.

33. Les pays membres s'emploient à améliorer et à renforcer le Cadre intégré. Le renforcement impliquera une hausse de l'aide financière aux pays qui ont terminé leur étude diagnostique de l'intégration commerciale pour leur permettre de commencer l'exécution d'une partie des projets résultant du diagnostic. L'enveloppe actuelle, soit 1 million de dollars par pays, est insuffisante et il faut espérer que le Cadre intégré renforcé mobilisera un appui suffisant pour l'intégration des politiques commerciales dans le processus d'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

34. En ce qui concerne l'aide pour le commerce, la Conférence ministérielle de Hong Kong a invité le Directeur général de l'OMC à créer une équipe spéciale chargée d'examiner la question. Cette équipe aurait déjà communiqué son rapport au Directeur général, qui transmettra les recommandations au Conseil général. La question clef est la mise en œuvre de l'initiative. Selon la CNUCED, il ne faut pas attendre la fin des négociations commerciales et il faut lancer l'initiative le plus vite possible. Les ressources fournies dans ce cadre devraient prendre la forme de dons plutôt que de prêts, qui aggraveraient le surendettement des pays bénéficiaires. La CNUCED

souhaite jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'initiative.

35. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à leur trentième réunion annuelle, le 22 septembre 2006, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe se sont déclarés très préoccupés par la suspension des négociations de l'OMC, qui compromet la tenue des promesses du Cycle de Doha concernant le développement. Ils ont appelé les pays développés à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour sortir de l'impasse. Sur la base des mandats définis par la Déclaration de Doha, la décision du 1<sup>er</sup> août 2004 du Conseil général et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, ils ont appelé à reprendre au plus tôt les négociations en mettant les besoins et intérêts des pays en développement et en particulier des PMA au cœur du Programme de Doha.

36. Le Groupe des 77 et la Chine ont dit craindre que la suspension des négociations commerciales n'aggrave le protectionnisme. En l'absence d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, les politiques qui faussent le commerce persisteront, menaçant la crédibilité du système commercial et les perspectives d'augmentation des revenus des pays en développement tirés de l'exportation de produits agricoles. Le Groupe était aussi préoccupé par le fait que les exportateurs des pays en développement se heurtent de plus en plus à des obstacles non tarifaires, en particulier des obstacles techniques et des normes qui faussent le commerce et sont souvent plus rigoureux que les normes et règlements acceptés au niveau international, ce qui limite leur accès aux principaux marchés, le problème étant encore aggravé par le fait qu'il est très difficile de quantifier et de classer ces obstacles non tarifaires.

37. Le commerce international peut être un puissant moteur pour la croissance, le développement et l'élimination de la pauvreté, mais les accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas résolu tous les problèmes. Par exemple, l'Accord sur l'agriculture reflète le double langage des pays développés, qui appellent les pays en développement à ouvrir leurs marchés tout en conservant d'énormes subventions et des droits élevés qui dépriment le cours mondial des produits et les revenus des agriculteurs des pays en développement, sapant ainsi le potentiel de développement de ces pays. Pour les produits industriels, les pays développés ont conservé des droits élevés dans les branches de

production dans lesquelles la plupart des pays en développement ont un avantage comparatif. En outre, les efforts des pays en développement visant à ajouter de la valeur à leur production agricole et à s'industrialiser sont découragés par des droits élevés sur les produits manufacturés. Dix ans après le Cycle d'Uruguay, les pays en développement attendent toujours un régime de commerce international vraiment libre, loyal et équitable.

38. De nombreux pays en développement, PMA et petites économies vulnérables restent à l'écart du commerce international de biens et de services. Leur participation est précaire en raison de différents facteurs, notamment des problèmes structurels qui les empêchent de se doter de capacités de production compétitives et de se diversifier en développant des industries plus dynamiques. À cet égard, l'OMC devrait jouer un rôle essentiel de facilitation en établissant des règles équitables et équilibrées, de manière transparente, prévisible et non discriminatoire.

39. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent une fois de plus la nécessité de faciliter l'accession de tous les pays en développement, en particulier les PMA, qui souhaitent devenir membres de l'OMC, conformément aux critères de l'Organisation et en tenant compte de leur niveau de développement.

40. **M. Ishar Jenie** (Indonésie), intervenant au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), remercie le Secrétaire général de son rapport sur le commerce international et le développement (A/61/272), qui donne un aperçu à jour de l'évolution du commerce international au cours de l'année écoulée et est une bonne base pour les débats de la Commission.

41. Les ministres de l'économie des pays de l'ANASE se sont dits très préoccupés et déçus par la suspension des négociations du Programme de Doha pour le développement en juillet 2006, qui a des répercussions systémiques sur le système commercial multilatéral et sur la libéralisation du commerce des biens et des services. En tant que groupe de pays en développement et de PMA dont l'économie est très ouverte, les membres de l'ANASE attachent une grande importance aux négociations de Doha, qui sont essentielles pour la croissance et le développement. Le succès du Cycle serait bénéfique pour les pays en développement et les PMA car il améliorerait l'accès aux marchés grâce à la réduction des droits de douane,

des subventions internes qui faussent le commerce et d'autres obstacles non tarifaires. L'ANASE exhorte les membres de l'OMC à réduire leurs divergences sur ces questions au plus tôt, en se montrant disposés à revoir leur position de manière à permettre la réalisation des objectifs des négociations. Elle attache une importance particulière à la dimension développement du Cycle, notamment au renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié prévu dans la Déclaration de Doha et dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

42. Le commerce international est un puissant moteur pour la croissance, le développement et l'élimination de la pauvreté et un moyen important pour la réalisation des objectifs du Millénaire. À cet égard, le commerce Sud-Sud joue un rôle majeur. C'est l'un des principaux facteurs de la prospérité des membres de l'ANASE, dont les exportations ont progressé de 13,5 %, passant de 569,4 milliards à 646 milliards de dollars entre 2004 et 2005. Cette expansion s'est poursuivie durant le premier trimestre de 2006, avec une progression de 17,7 % par rapport au premier trimestre de 2005.

43. À l'occasion du douzième Sommet de l'ANASE, en décembre 2006, les dirigeants des pays membres se réuniront aux Philippines pour examiner les efforts visant à créer une communauté économique de l'ANASE. D'ici là, les membres s'emploient à mettre en place dans les meilleurs délais la zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA). À l'appui de ces initiatives, ils prennent des mesures pour libéraliser leurs échanges de marchandises. Se fondant sur des progrès majeurs dans des domaines tels que la coopération douanière et les transports, les hauts fonctionnaires de l'ANASE sont en train d'élaborer un ambitieux programme de travail concernant la facilitation des échanges.

44. L'ANASE est aussi résolue à libéraliser et à intégrer le secteur des services et à éliminer progressivement toutes les formes de restrictions et de limitations de l'accès aux marchés d'ici à 2015. Ses membres sont en train de parachever la cinquième série d'engagements au titre de l'accord-cadre de l'ANASE sur les services, qui devrait être approuvée et signée lors du sommet en décembre.

45. Les pays pauvres, les PMA et les pays sans littoral qui sont membres de l'ANASE, de même que certains pays en développement à revenu intermédiaire,

ont toujours du mal à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Il convient de leur ménager une marge de manœuvre, sous la forme d'un traitement spécial et différencié, et de leur fournir une assistance technique et une aide pour le renforcement des capacités afin qu'ils puissent tirer parti du commerce international. Il serait aussi utile que les pays développés, ainsi que les pays en développement qui en ont la possibilité, admettent immédiatement en franchise de droits et de contingents tous les produits exportés par les PMA.

46. L'ANASE attache une grande importance à un système commercial multilatéral ouvert et n'exclut personne. C'est ainsi qu'elle a appuyé sans réserve l'accession du Vietnam et du Laos à l'OMC, tout en soulignant la nécessité de leur offrir des conditions d'accession rapides et équitables et conforme aux besoins de leur commerce extérieur, de leurs finances et de leur développement.

47. Pour conclure, l'orateur dit que l'ANASE apprécie et continue d'appuyer le rôle constructif que l'Organisation des Nations Unies joue dans la mise au point d'un système commercial multilatéral équitable, transparent et loyal. Les engagements de libéralisation sont négociés dans le cadre de l'OMC, mais l'ONU et ses institutions spécialisées ont un rôle tout aussi important en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et, surtout, d'intégration des considérations de développement dans le travail de l'OMC.

48. **M. Ananiev** (Fédération de Russie) dit que le succès du Cycle de Doha aurait stimulé la croissance et contribué à réduire la pauvreté, et que sa suspension est un signal inquiétant pour l'avenir de l'économie mondiale et pourrait provoquer une vague protectionnisme. Elle compromet les efforts visant à rendre le commerce international plus loyal. Il convient de réfléchir posément aux principes sur lesquels devraient se fonder les négociations commerciales.

49. La question de la reprise du Cycle de Doha a été examinée à fond au Sommet du Groupe des Huit (G-8) qui s'est tenu à Saint-Petersbourg en juillet 2006. Les membres du G-8 ont fait une déclaration au sujet de leur attachement au système commercial multilatéral et de la volonté politique des membres de l'OMC de poursuivre le processus. Ils ont en outre réaffirmé leur engagement de renforcer leurs efforts collectifs de lutte contre le piratage et la contrefaçon. Ils se sont félicités

des progrès des négociations d'accession à l'OMC de la Fédération de Russie, espérant que le processus serait rapide. L'accession à l'OMC reste une des grandes priorités du Gouvernement russe, mais il faut que les conditions soient réalistes. Il convient de s'abstenir de l'employer pour expérimenter des idées et notions qui font encore l'objet d'un débat dans le cadre de l'OMC. En même temps, ce processus sera un aspect important des réformes économiques et juridiques menées au niveau national par la Fédération de Russie.

50. La Fédération de Russie appuie les objectifs du Cycle de Doha, particulièrement en ce qui concerne la suppression des subventions agricoles, car elle est l'un des pays qui subissent les effets des subventions à l'exportation versées par ses partenaires. La suppression de ces subventions accroîtrait considérablement la compétitivité des agriculteurs russes. La délégation de l'orateur appuie aussi la libéralisation du commerce des services, à condition que tous les membres de l'OMC ouvrent simultanément leur marché. Elle refusera d'accorder des concessions unilatérales si ses partenaires ne veulent pas faire la moitié du chemin. La Fédération de Russie s'emploie à libéraliser son régime de commerce extérieur en abaissant ses droits de douane et en accordant des conditions préférentielles à de nombreux pays en développement, en particulier les PMA. Les plafonds d'importation et autres mesures de protection spéciales ne sont pas appliqués à ces derniers.

51. La CNUCED est un des principaux cadres employés pour résoudre les problèmes actuels et futurs causés par la libéralisation du commerce mondial des biens et des services. Il convient qu'elle continue de coopérer avec les pays en développement et les pays en transition pour les aider à améliorer leur infrastructure commerciale et à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et, à terme, à devenir membres de l'OMC. Toutefois, la délégation de l'orateur n'appuie pas l'intention déclarée de certains pays qui voudraient qu'elle se concentre exclusivement sur ce genre d'activité et devienne une agence d'aide aux pays en développement. La CNUCED doit conserver son mandat actuel de principal organe des Nations Unies pour l'étude des liens entre commerce et développement et des questions connexes dans les domaines de l'investissement, des finances et du transfert de technologie.

52. **M. Akram** (Pakistan) dit que sa délégation approuve les principales conclusions du document A/61/272.

53. Il est encourageant de voir que, bien que les efforts visant à créer un système commercial multilatéral ouvert et équitable aient toujours été biaisés en défaveur des pays en développement, autant de ces pays ont réussi à tirer parti du commerce pour accélérer leur croissance et leur développement. Il faut continuer de leur laisser la marge de manœuvre nécessaire pour se doter de capacités de production et d'exportation.

54. La responsabilité du grand compromis nécessaire pour faire avancer les négociations de Doha n'incombe pas aux pays en développement mais aux partenaires clefs. Il ne faut pas sacrifier les objectifs de développement de ces négociations pour parvenir à un résultat rapide mais inconsistant.

55. Une libéralisation importante et équitable du commerce des produits agricoles est indispensable pour le succès du Cycle de Doha et il convient de reprendre les négociations en s'appuyant sur les progrès accomplis à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. L'engagement d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation d'ici à 2013, sans être négligeable, n'est pas suffisant. Il faut en parallèle supprimer les systèmes de crédit à l'exportation, de garantie de crédit et d'assurance à plus de 180 jours et concrétiser rapidement les engagements en éliminant 50 % des subventions durant la première année de la période de mise en œuvre. En outre, il est essentiel d'éliminer au plus tôt les subventions aux cultivateurs de coton.

56. Pour ce qui est du soutien interne, il faut une réduction substantielle de la mesure globale du soutien, un plafonnement du soutien par produit, une réduction supplémentaire du niveau de soutien de minimis dans les pays développés et des mesures pour faire en sorte que les critères de la catégorie bleue faussent moins les échanges. Il convient de réexaminer et de préciser périodiquement les critères de la catégorie verte.

57. Pour ce qui est de l'accès des produits agricoles aux marchés, il faut d'urgence réduire sensiblement le niveau global des droits de douane. Il convient d'envisager un plafonnement à 100 % dans les pays développés et à 150 % dans les pays en développement. Pour que les pays en développement conservent la marge de manœuvre qui leur est

indispensable, il faut leur permettre de désigner eux-mêmes un certain nombre de produits spéciaux et de bénéficier d'un mécanisme de sauvegarde spéciale.

58. La délégation de l'orateur est partisane d'une formule « suisse » simple de réduction des droits, avec deux coefficients fondés sur des critères objectifs : 6 pour les pays développés et 30 pour les pays en développement. Elle se félicite de l'accord de principe selon lequel les pays en développement devraient pouvoir ne pas consolider les droits sur les produits sensibles ou ne pas leur appliquer la formule.

59. L'orateur espère que l'approche plurilatérale adoptée pour faire avancer les négociations sur les services produira les résultats espérés et en particulier un engagement de libéraliser les mouvements de main-d'œuvre.

60. Des progrès encourageants ont été faits en matière de facilitation des échanges, mais il faut que les négociations portent aussi sur les nouvelles difficultés liées aux préoccupations de sécurité. Il convient de fournir une assistance technique et financière aux pays en développement pour y répondre et les mesures y relatives ne doivent pas être appliquées de manière discriminatoire. En outre, il est essentiel de s'attaquer de front et de bonne foi aux divers obstacles non tarifaires, restrictions de l'accès aux marchés et biais résiduels de la structure des droits, car ils nuisent à la crédibilité des règles commerciales multilatérales et limitent l'intérêt de conclure des accords de libéralisation réciproques.

61. La délégation de l'orateur est favorable au principe du traitement spécial et différencié des pays en développement, en particulier les pays à bas revenu et les PMA. Elle espère que les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce mobiliseront les ressources additionnelles nécessaires pour aider les pays les plus faibles à renforcer leurs capacités et pense, comme d'autres, que la CNUCED doit jouer un rôle important à cet égard. L'initiative de l'aide pour le commerce doit être mise en œuvre parallèlement à une amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés et il convient de promouvoir le renforcement des capacités en tant qu'objectif de développement socioéconomique et pas seulement pour faciliter l'expansion du commerce extérieur. À cet effet, il faut que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods créent un guichet spécial

de financement pour aider les pays pauvres à se doter des capacités nécessaire pour accroître leur production et leurs exportations et accélérer leur développement.

62. L'intégration économique régionale peut apporter une grande contribution à la croissance et à l'expansion des échanges et est un des objectifs stratégiques du pays de l'orateur. Toutefois, la prolifération d'accords commerciaux et d'accords de libre-échange régionaux peut fausser le commerce international et donner naissance à une pléthore de règles difficile à appliquer et à administrer et ayant des effets discriminatoires.

63. Il convient de suivre de près le régime applicable aux mesures concernant l'investissement et liées au commerce pour s'assurer qu'il contribue à la réalisation des objectifs d'industrialisation des pays pauvres et des pays émergents et n'y fait pas obstacle. En outre, il convient que l'OMC, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la CNUCED fassent un examen complet du régime des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour s'assurer qu'il facilite le développement.

64. La CNUCED doit continuer de produire des analyses, prévisions et recommandations de qualité à l'appui des objectifs d'équité et d'ouverture du commerce international au service du développement. Elle doit en outre jouer un rôle actif dans le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international; faire des propositions pour promouvoir les objectifs de développement dans les négociations commerciales à l'OMC et ailleurs; cerner les nouvelles possibilités et menaces; encourager les acteurs privés et publics à appliquer les mesures convenues pour stabiliser les cours des produits de base; promouvoir l'IED par la mise en place des mécanismes marchands et de dispositifs officiels; et fournir aux pays pauvres des conseils et une aide pour le renforcement des capacités de production et d'exportation. Il convient de prévoir dans le budget de l'ONU une enveloppe suffisante et de mobiliser des contributions volontaires généreuses pour financer les travaux de la CNUCED.

65. *M. Barry (Sénégal), Vice-Président, prend la présidence.*

66. **M<sup>me</sup> Midaoui** (Maroc) dit que, pour que le commerce international stimule la croissance et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire, il faut mettre en place des règles et des structures souples

afin d'assurer une distribution équitable des bienfaits de l'échange entre pays et au sein de chaque pays. Le Cycle de Doha est censé mettre le commerce international au service de la réduction de la pauvreté et du développement durable, mais les règles du système commercial multilatéral ne sont pas assez souples pour permettre aux pays pauvres d'atteindre cet objectif.

67. Les obstacles non tarifaires sont de plus en plus gênants pour les pays exportateurs, en particulier les plus pauvres d'entre eux, et érodent leurs capacités de production et leur compétitivité à l'exportation. Il convient que la communauté internationale évite les abus tout en préservant le droit des pays d'adopter et d'appliquer des règlements sur la sécurité et la qualité des produits. Il convient en outre de permettre aux pays en développement de jouer un plus grand rôle dans la définition des règles régissant le commerce international.

68. Il faut donner effet à des dispositions de traitement spécial et différencié liées à des critères de développement et non à des calendriers arbitraires, dans l'intérêt de tous les pays en développement, et ces dispositions doivent être contraignantes pour tous les membres de l'OMC.

69. En tant qu'importateur net de produits alimentaires, le Maroc est déçu du fait que la décision ministérielle de Marrakech relative aux mesures concernant les effets préjudiciables que le programme de réforme pourrait avoir sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires ne soit pas encore appliquée, car l'aide alimentaire a beaucoup diminué et le prix des denrées est en hausse. La sécurité alimentaire est une question complexe qui a des incidences sur le commerce international et sur d'autres aspects du développement.

70. La délégation de l'oratrice se félicite de la décision sur les ADPIC et la santé publique adoptée par l'OMC en décembre 2005, qui devrait permettre aux pays en développement de produire des médicaments génériques ou de les acheter à d'autres pays en développement ayant les capacités de production requises.

71. Il est urgent de formuler une stratégie pour relancer le Cycle de Doha et permettre aux pays les plus pauvres de tirer parti du commerce international. La délégation de l'oratrice rappelle les engagements pris à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC

au sujet de la nécessité de mettre les besoins des pays en développement au cœur du Cycle de Doha. Il est en outre essentiel de tenir les engagements définis dans la Déclaration ministérielle de Doha, le document de juillet 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales. Il faut chercher à améliorer le fonctionnement du marché des produits de base. Un processus de négociation transparent et ouvert à tous, complété par la volonté politique nécessaire, est indispensable pour rétablir la confiance et mener à bien le Cycle de Doha.

72. **M. Nguyen Tat Thanh** (Vietnam) dit qu'il est regrettable que l'unilatéralisme, le bilatéralisme et le régionalisme paraissent avoir pris le pas sur le multilatéralisme en matière de commerce international. Le gouvernement de son pays continuera de privilégier l'approche multilatérale, personnifiée par l'OMC. Sa délégation est très reconnaissante de l'aide précieuse qu'elle a reçue pour faciliter l'accession de son pays à l'OMC, qui est imminente, et espère pouvoir continuer d'en bénéficier à l'avenir.

73. Il convient que l'ONU, et la CNUCED en particulier, joue un plus grand rôle dans le domaine du commerce mondial. Les études impartiales de la CNUCED sur le coût et l'utilité, par exemple, des règles anti-dumping et des droits compensateurs et d'autres obstacles non tarifaires, sont très utiles aux responsables de la formulation des politiques, notamment ceux des principaux partenaires du commerce international. Il convient que la CNUCED étudie aussi les effets des nombreuses zones de libre-échange qui ont été créées dans le monde sur les pays qui en font partie et sur les pays tiers. Le pays de l'orateur souhaite participer à de nouveaux partenariats et dispositifs d'intégration, tant au sein de la région Asie-Pacifique qu'au niveau interrégional. Toutefois, les accords de libre-échange doivent être considérés comme complémentaires du système commercial multilatéral et ne doivent pas empiéter sur celui-ci.

74. L'orateur appelle à reprendre au plus tôt les négociations du Cycle de Doha en se fixant un objectif ambitieux, à savoir un ensemble complet et équilibré d'engagements sur les produits agricoles, les produits industriels et les services.

75. **M. Sen** (Inde) dit que le système commercial multilatéral reste très déséquilibré. Les pays développés n'ont guère réduit leurs subventions à

l'agriculture et l'accès des produits dont l'exportation reste très limité par les crêtes tarifaires, la progressivité des droits, les droits spécifiques et les obstacles non tarifaires, ce qui décourage l'industrialisation de ces pays. Il faut respecter un équilibre approprié entre la marge de manœuvre au niveau national et les disciplines et engagements internationaux. La souveraineté des États est importante pour la préservation des moyens de subsistance et il faut réformer les disciplines qui limitent leur autonomie.

76. Il est souhaitable de reprendre rapidement les négociations du Cycle de Doha, mais il est impératif de respecter le mandat défini dans la Déclaration ministérielle de Doha, le document-cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong. La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en zone rurale ont une immense importance économique et une dimension sociopolitique dans les pays en développement. Il faut donc que ces pays gardent la possibilité de désigner des produits spéciaux et de se protéger par un mécanisme de sauvegarde spéciale. L'orateur souligne l'importance du principe fondamental du traitement spécial et différencié des pays en développement.

77. La libéralisation de l'accès aux marchés des produits non agricoles pourrait transformer la structure de la production et de l'emploi dans des secteurs clefs de l'économie des pays en développement, détruisant des emplois et des sources de recettes. En conséquence, la flexibilité tarifaire prévue pour ces pays au paragraphe 8 du document de juillet doit absolument être préservée.

78. Pour que la libéralisation des mouvements temporaires de personnes physiques apporte le maximum de gains de bien-être, il faudrait accorder un accès effectif et économiquement significatif en mode 4 aux fournisseurs de services des pays en développement, ce qui faciliterait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

79. Dans le domaine des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, il faut un accord sur les disciplines concernant la divulgation de la source et du pays d'origine des ressources biologiques et des savoirs traditionnels.

80. Il convient que les pays développés honorent leur engagement de ramener à zéro leurs droits préférentiels et, en particulier, de faciliter l'utilisation des schémas

du Système généralisé de préférences en rationalisant les règles d'origine. Bien qu'étant elle-même un pays en développement, l'Inde est en train de mettre au point un dispositif bilatéral qui accordera aux PMA un accès préférentiel à son marché. La délégation de l'orateur se félicite de l'initiative sur l'aide pour le commerce et pense, comme le Secrétaire général, que cette aide doit s'ajouter à l'aide publique au développement qui existe déjà, être garantie et prévisible et ne pas accroître la dette des pays qui en bénéficient.

81. L'ONU a un rôle central à jouer dans l'action de la communauté internationale face au défi du développement. Le pays de l'orateur participe de manière active et constructive aux négociations du Programme de Doha et espère que les pays développés répondront pleinement aux préoccupations des pays en développement.

82. **M. Llanio González** (Cuba) dit qu'un système commercial multilatéral discriminatoire et injuste a empêché les pays en développement de tirer profit du commerce international. Il y a bien eu des progrès pour ce qui est du volume des échanges et de l'accès aux marchés dans le cas de certains pays en développement, mais le volume des échanges des PMA a en fait baissé.

83. La libéralisation dogmatique des marchés des pays en développement, conjuguée avec le processus de mondialisation néolibérale imposé par les pays développés, a eu des effets dévastateurs sur les stratégies nationales de développement des pays en développement et a encore creusé l'écart entre riches et pauvres. La contribution du commerce international au développement ne peut pas résulter de la seule libéralisation; il est essentiel d'accorder aux pays un traitement spécial et différencié conforme à leur niveau de développement.

84. Les pratiques nocives qui continuent d'entraver la liberté du commerce et de l'investissement sont le protectionnisme, les subventions internes et les droits sur les produits agricoles, les subventions à l'agriculture, les mesures économiques coercitives, les sanctions unilatérales et l'application extraterritoriale des lois et règlements. À cet égard, il est bon de rappeler le brutal blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis plus de 40 ans.

85. La suspension du Cycle de Doha démontre la nécessité de réformer le système multilatéral et l'OMC

pour mettre en place un système plus équitable, ouvert et transparent. Cuba est favorable à la reprise des négociations dans le but de réaliser les objectifs de Doha concernant le traitement spécial et différencié des pays en développement, les besoins des petites économies vulnérables, la sécurité alimentaire, le développement rural, etc. Toutefois, les négociations ne peuvent être menées que sur la base du Programme de Doha pour le développement, de l'annexe A du document de juillet et de la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

86. En tant qu'organisme central de coordination dans les domaines du commerce, de la finance, de la technologie et du développement durable, la CNUCED doit continuer de recevoir les fonds dont elle a besoin pour accomplir sa mission et pour répondre aux nouveaux besoins et priorités définis dans le Consensus de São Paulo.

87. **M. Ali** (Bangladesh) dit qu'une grande partie de l'expansion récente du commerce mondial est imputable aux exportations de pétrole. Le volume des autres exportations a aussi beaucoup augmenté, mais pas leur valeur. En outre, il paraît difficile aux PMA de continuer de réduire leurs prix pour préserver leur part de marché.

88. Les règles commerciales multilatérales actuelles ont été conçues dans l'intérêt des grandes puissances économiques. En général, les pays en développement ne peuvent pas exploiter les dispositions en leur faveur et bon nombre d'entre eux considèrent que l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture comme une sorte de disposition de traitement spécial et différencié permettant aux pays développés de soutenir leur propre agriculture.

89. Il est impératif de reprendre les négociations du Cycle de Doha au plus tôt et d'accorder aux PMA un accès en franchise de droits et de contingents. Le Cadre intégré renforcé et l'aide pour le commerce sont aussi nécessaires pour aider les PMA à développer leurs capacités d'offre. Au niveau national, le grand défi est de susciter des vocations d'entrepreneurs qui créeront des capacités et trouveront des marchés pour leurs produits. Ce n'est qu'ensuite que les pays concernés pourront tirer parti de la mondialisation.

90. *M<sup>me</sup> Intelmann reprend la présidence.*

91. **M. Miller** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est incontestable que la libéralisation et l'ouverture au

commerce extérieur accélèrent la croissance des pays qui optent pour le libre-échange. Toutefois, ce qui est moins bien compris, c'est que les pays en développement peuvent stimuler leurs exportations et faire reculer la pauvreté d'eux-mêmes, simplement en réduisant leurs droits de douane et en éliminant leurs obstacles non tarifaires à l'importation.

92. Les droits de douane font monter les prix intérieurs à un niveau supérieur aux prix internationaux, ce qui incite les producteurs nationaux à vendre de préférence sur le marché intérieur. En outre, ils permettent aux producteurs de survivre tout en étant moins productifs et donc moins compétitifs. La protection réduit la demande de devises et fait monter le taux de change, ce qui est une raison supplémentaire de ne pas exporter. Ces effets sont nocifs pour tous les agents économiques et en particulier pour les pauvres.

93. Il convient que l'ONU encourage les gouvernements des pays en développement à libéraliser leur commerce extérieur. La CNUCED peut les aider par des conseils concernant les coûts d'ajustement, qui en général sont transitoires et peuvent être compensés par des aides sociales ou d'autres dispositifs. Pour de nombreux pays en développement, le traitement spécial et différencié ne représente guère plus que le maintien de relations économiques héritées d'un passé colonial. Il importe de donner la priorité à des politiques vraiment efficaces, telles que la libéralisation, et d'aider les pays en développement à tirer profit de programmes économiques judicieux à l'ère de la mondialisation.

94. **M. Liu** Zhenmin (Chine) dit que le fossé entre le Nord et le Sud continue de se creuser, malgré les progrès récents de la mondialisation et le redressement de l'économie mondiale. Le protectionnisme et les déséquilibres de plus en plus marqués entre les différentes régions du monde sont d'énormes obstacles au développement des pays pauvres.

95. Le Gouvernement chinois a toujours été partisan d'un système commercial multilatéral équitable et non discriminatoire et est très préoccupé par le blocage du Cycle de Doha. Il espère une reprise rapide des négociations et compte sur les pays développés pour se montrer plus souples en ce qui concerne la réduction des mesures de soutien interne de l'agriculture qui faussent le commerce et la baisse des droits de douane. L'OMC joue un rôle indispensable pour la stabilité de

l'environnement commercial mondial et la Chine continuera de participer à ses travaux dans un esprit constructif. Le Gouvernement chinois espère que la CNUCED formulera des recommandations plus pertinentes, tenant compte des nouveaux problèmes des pays en développement.

96. Au niveau national, le Gouvernement chinois est en train de mettre en œuvre un plan de 11 ans pour ouvrir des secteurs comme le tourisme, les télécommunications, le transport, les services comptables et juridiques et la banque. Suite à son accession à l'OMC, la Chine a réduit ses droits de douane et éliminé ses mesures non tarifaires de toute nature. Son gouvernement reste attaché à une politique de développement pacifique et de coopération commerciale qui est dans l'intérêt de tous.

97. **M. Barry** (Sénégal) dit que la suspension des négociations du Cycle de Doha a démontré l'incapacité des nations d'établir des règles commerciales solides donnant la priorité au développement des pays pauvres. Le blocage actuel compromet la réalisation d'une libéralisation équitable et d'une croissance du volume des exportations des pays en développement et accroît le risque de protectionnisme et de désindustrialisation résultant des contraintes à l'exportation et de l'intensification de la concurrence des produits des pays développés. Le Sénégal est d'autant plus préoccupé que le principal obstacle concerne l'agriculture, car celle-ci est le pilier de son économie. Il est essentiel de reprendre les négociations et de relancer le Programme de Doha.

98. Le Sénégal pense, comme le Secrétaire général, que la libéralisation du commerce à elle seule ne peut pas promouvoir le développement et que les pays en développement ont besoin de mesures d'accompagnement. On peut appliquer de telles mesures en renforçant les capacités de production de PMA au moyen du Cadre intégré et de l'aide pour le commerce. C'est pourquoi le Sénégal se félicite que l'OMC mette en œuvre le Cadre intégré renforcé avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. L'aide pour le commerce devrait avoir pour but de faciliter le renforcement des capacités d'offre des pays en développement et des infrastructures liées au commerce dont ils ont besoin afin d'appliquer les accords de l'OMC et en tirer parti pour accroître leur commerce.

99. **M. Baird** (Australie), intervenant au nom du Groupe de Cairns, dit que le Groupe est très déçu par la suspension des négociations du Cycle de Doha. Il convient de reprendre les pourparlers au plus tard en novembre 2006 pour préserver les acquis et parce que ce sont les agriculteurs et les communautés rurales qui payeront le prix de tout retard supplémentaire. L'incapacité de s'entendre sur les modalités concernant l'agriculture est due à des divergences majeures pour ce qui est tant du soutien interne que de l'accès aux marchés. Pour vraiment réformer le marché mondial des produits agricoles, il faut une action résolue dans ces deux domaines. L'Union européenne, les États-Unis, le Groupe des 10 et d'autres doivent améliorer leurs offres en matière d'accès aux marchés et de soutien interne pour ouvrir la voie à une reprise rapide des négociations. Il faudra de gros efforts particulièrement en ce qui concerne l'accès aux marchés. Le Groupe de Cairns est prêt à faire des compromis au sujet des produits spéciaux et du mécanisme de sauvegarde spéciale, pour mieux définir ces instruments, conformément au mandat de la négociation et à ses propres objectifs.

100. Le Groupe de Cairns reconnaît l'importance du traitement spécial et différencié des pays en développement et est résolu à obtenir des résultats ambitieux dans le volet agricole du Cycle de Doha, pour les trois piliers, afin d'offrir les meilleures conditions possibles pour le développement durable.

*La séance est levée à 13 h 5.*